



RÈGLEMENT OFFICIEL – OPÉRATION « LES JOURS DORÉS 15 ANS »

Article 1 – Organisateur

La société Corpspour'L, S.A.S., 4-6 rue de Noisy, 94360 Bry-sur-Marne, immatriculée sous le numéro SIRET 520 516 477 00020, organise une opération promotionnelle intitulée « Les Jours Dorés », dans le cadre des 15 ans de l'établissement. La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier l'opération en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 2 – Période de l'opération

La distribution des tickets à gratter est réalisée du 17 novembre 2025 au 29 novembre 2025 inclus au sein de la Maison de Beauté Corpspour'L.

Les gains révélés sur les tickets seront utilisables du 1er janvier au 31 mars 2026 inclus. Les tickets remis pendant cette période n'ont aucune valeur marchande et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement ou contrepartie financière.

Article 3 – Conditions de participation

Un ticket à gratter est remis à l'issue de tout achat réalisé en caisse d'un montant minimum de 95 € TTC, effectué entre le 17 et le 29 novembre 2025 inclus.

Cette opération est réservée aux clientes majeures et se déroule exclusivement à l'institut Corpspour'L.

Les tickets ne peuvent être obtenus que sur place, lors du règlement d'un achat éligible. La participation est automatique dès lors que le montant d'achat minimum est atteint. Les tickets sont remis par l'équipe de Corpspour'L dans la limite des stocks disponibles. Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation ultérieure concernant les conditions de participation ou la nature des lots.

Article 4 – Principe et lots à gagner

Chaque ticket à gratter permet de découvrir immédiatement le gain remporté parmi la répartition suivante :

- 20 tickets : Pochette format voyage Sothys offerte (valeur commerciale indicative : 20 € TTC)
- 100 tickets : +10 minutes offertes sur un soin visage ou corps (à utiliser lors du prochain rendez-vous, valable sur un soin visage ou corps)
- 130 tickets : -15 % sur le produit de votre choix à partir de deux produits achetés (non cumulable avec d'autres promotions en cours)

Les tickets gagnants sont distribués de manière aléatoire parmi les clientes éligibles, dans la limite des stocks disponibles.

Un seul ticket gagnant par personne et par jour d'achat. Les lots ne sont ni cumulables, ni échangeables, ni remboursables, même partiellement. En cas d'indisponibilité d'un lot, Corpspour'L se réserve le droit de le remplacer par un lot de nature et de valeur équivalentes. »
« Les tickets sont attribués de manière aléatoire dans la limite des stocks disponibles. Aucun échange, revente ou transfert de lot n'est autorisé.

Article 5 – Conditions d'utilisation des gains

Pour bénéficier d'un gain, la présentation du ticket gagnant original est obligatoire.

Les gains sont nominatifs et valables uniquement sur présentation du ticket original entre le 1er janvier et le 31 mars 2026 inclus.

Tout ticket illisible, détérioré, modifié ou falsifié sera considéré comme nul. Aucun duplicata ne sera délivré. Les gains ne sont pas cumulables, ni échangeables, ni remboursables. Le ticket doit être présenté avant toute prestation ou tout achat pour validation. Les tickets doivent être présentés en l'état, sans rature ni altération. Aucun duplicata ne sera délivré. Corpspour'L ne pourra être tenu responsable de la perte ou de la détérioration d'un ticket gagnant.

Article 6 – Responsabilité et droit de modification

Corpspour'L ne saurait être tenue responsable en cas de perte, vol, détérioration ou fraude des tickets gagnants.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler l'opération en cas de force majeure ou tout événement indépendant de sa volonté. Le présent jeu relève exclusivement de la catégorie des opérations promotionnelles sans obligation d'achat au sens de l'article L.121-20 du Code de la consommation.

Article 7 – Consultation et acceptation

Le règlement complet est affiché à l'accueil de la Maison de Beauté Corpspour'L et consultable sur simple demande. Une version papier est conservée par la direction et une version numérique peut être transmise sur demande par e-mail.

Article 8 – Règlement et cadre réglementaire

Les données éventuellement collectées dans le cadre de cette opération sont traitées uniquement pour la gestion du jeu et la remise des lots. Elles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679), chaque participante dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données sur simple demande à l'adresse suivante : direction@corpspourl.fr.

Les données seront supprimées automatiquement dans un délai de 3 mois après la fin de l'opération.

Article 9 – Fraudes et litiges

Toute tentative de fraude ou de falsification des tickets entraînera la nullité du gain et pourra donner lieu à des poursuites.

En cas de litige, seule la version du règlement déposée et affichée à la Maison de Beauté Corpspour'L fera foi. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Créteil.